

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

CAP - Maintenance de véhicules : Option A : Voitures particulières Option B : Véhicules de transport routier Option C : Motocycles

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

La maintenance des véhicules est en constante évolution, en conséquence le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules devra être capable d'actualiser régulièrement ses compétences et d'intégrer dans sa pratique professionnelle, les acquis de sa formation tout au long de la vie.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des véhicules (MV) est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
- dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

Type d'emploi accessibles :

mécanicien véhicules

Code(s) ROME :

I1604 - Mécanique automobile et entretien de véhicules

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 3

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 3

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2024

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui
Par candidature individuelle	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui
En contrat d'apprentissage	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>